

LA VIGIE

Journal de Démocratie Sociale

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

ABONNEMENTS :

Saint-Pierre. — un an 9 fr. 00
Union Postale. — un an 12 fr. 00

DIRECTION : SAINT-PIERRE
QUAI DE LA RONCIÈRE



INSERTIONS :

Une à six lignes 3 fr. 00
Réclames 0 fr. 50
Faits divers 1 fr. 00

L'ACTUALITÉ COLONIALE *La population de St-Pierre et Miquelon contre l'administrateur des îles*

Un grand service de transport public passé aux mains des Anglais

Un conflit extrêmement aigu, vient, après avoir couvé pendant de longues semaines, de surgir entre la population de Saint-Pierre et Miquelon et l'administrateur de notre petite colonie d'Amérique. Les griefs que formulent nos compatriotes contre cet administrateur, M. Marchand, peuvent se grouper sous plusieurs chefs: nous les examinerons successivement.

Un marché de gré à gré au détriment des intérêts français.

Le premier de ces griefs vient de la mauvaise organisation du service postal entre Saint-Pierre et Miquelon et Sydney (Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse, Canada) et Halifax (Canada) et vice-versa. Jusqu'à ces derniers mois ce service était assuré par la Société « La Morue Française », dont le contrat avec l'Administration coloniale a expiré à la fin d'août 1912. Jadis, une interprétation du contrat mit aux prises l'administration locale et la « Morue française ».

Cette dernière prétendait, suivant son contrat postal, suivant les engagements qu'elle avait pris, que son vapeur devait fournir une vitesse moyenne de 10 nœuds, lors de la réception du vapeur. L'Administration coloniale, au contraire, prétendait que le vapeur postal devait fournir en service une moyenne de 10 nœuds. Il s'ensuivit que l'administration coloniale infligea à la Société « la Morue française », à titre de pénalité, une retenue de 2.000 francs par trimestre. « La Morue française », porta l'affaire devant les tribunaux du Contentieux administratif de la colonie. En ce temps le Ministère des Colonies intervint et l'Administration coloniale dut reconnaître que la Société concessionnaire avait raison et en lui remboursa la somme de 8.000 francs retenue indûment pour le service de quatre trimestres. Tout cela ne se passa pas sans échos et sans heurts, et les relations entre « la Morue Française » et l'Administration coloniale devinrent très tendues.

Quand le contrat vint à expiration, l'Administration coloniale confia le service postal à une compagnie qui fut reconnue être anglaise. L'Administrateur, M. Marchand, avait même accepté et fait accepter par son Conseil d'Administration, un contrat par lequel la Colonie confiait son service aux entrepreneurs actuels et par le même vapeur

Sagona, sous pavillon anglais. Notre colonie devenait dès lors absolument tributaire de sa concurrente, la grande île voisine de Terre-Neuve anglaise.

Le contrat fut adressé par l'administrateur ministère des Colonies et ce dernier aurait même ratifié le dit contrat sans l'intervention énergique du délégué élu des îles Saint-Pierre et Miquelon, M.L. Légasse et les protestations qui lui furent adressées par toutes les grandes Chambres de commerce de France : Paris, Marseille, Bordeaux, Rouen, Le Havre, Bayonne, Saint-Nazaire, La Rochelle, etc., etc.

En présence de ce soulèvement général le Ministre fait savoir à l'Administration locale qu'il lui était impossible de ratifier le contrat postal sous pavillon anglais passé avec les armateurs du Sagona.

Comment on maquille la nationalité française

Que se passe-t-il alors ? Cette chose étonnante que voici: On s'arrangea pour franciser le bateau qui appartenait à MM. Holmwood Ltd, de Londres et Crosby, député du Parlement anglais de Terre-Neuve, en déclarant que ce vapeur était pour moitié la propriété d'un Français, M. William Miller celui-là même qui avait traité de gré à gré avec l'Administration pour obtenir le service (90.000 rs de subvention.)

L'opération se fit très facilement, M. Miller, le préte-nom des Anglais, ayant été porté comme propriétaire du Sagona pour moitié.

Or, le Service des Douanes de la Colonie aurait dû, pour se conformer à l'esprit et au texte de la loi, avant d'accepter la déclaration du propriétaire, rechercher et s'assurer si la francisation n'était pas demandée par personnes interposées, ce qui est précisément le cas pour le Sagona. L'hypothèque de 350.000 francs au profit de M. Crosby associé de la maison Holmwood, Holmwood Ltd de Londres, est une preuve certaine que M. Miller n'a été qu'un préte-nom dans l'espèce, l'hypothèque de 350.000 fr. représentant la valeur totale du navire.

Mais ce ne fut pas tout et cette première entorse faite aux règlements sur la francisation, sous l'œil complaisant de l'Administration coloniale, les concessionnaires ne se gênèrent point pour en donner d'autres aux lois et décrets sur la navigation.

Un équipage plus anglais que français

Le vapeur Sagona, en effet, étant un navire transportant des morues primées par le Gouvernement, doit avoir un équipage composé aux trois-quarts de Français et de la totalité d'officiers français, c'est à dire, tous les officiers du pont et de la machine doivent être français, et les trois-quarts du reste de l'équipage également français. Or le Sagona n'a qu'un capitaine au long cours français, c'est M. Delisle qui sera d'homme de paill à bord. Le capitaine anglais est resté à bord et c'est lui qui commande en maître.

Le second du navire est un pêcheur, M. Yvon, qui n'a aucun brevet. Tous les officiers du pont doivent être français et brevetés; le capitaine anglais n'est donc pas à sa place, pas plus que le second, M. Yvon, qui n'a aucun brevet.

Pour ce qui est de la machine, un vapeur du tonnage du Sagona, devrait avoir trois mécaniciens brevetés à bord, ou tout au moins deux mécaniciens. Le Sagona n'a à bord aucun mécanicien français. Il navigue avec un mécanicien anglais, contrairement à tous les règlements en usage.

Enfin, il y a lieu de noter qu'un vapeur comme le Sagona, armé comme il l'est, ne serait autorisé à quitter le moindre petit port de France. A St-Pierre et Miquelon, toutes les illégalités sont autorisées, et favorisées même, par l'Administration locale au détriment des intérêts français.

Telles furent les conditions dans lesquelles le Sagona, vapeur non régulièrement francisé, fut substitué à un vapeur français pour assurer le fonctionnement du service postal entre St-Pierre et Miquelon et la côte orientale du Nord-Amérique. Reste à savoir maintenant comment les propriétaires de ce même Sagona compriront la mission dont ils avaient sollicité et obtenu de gré à gré la charge moyennant la subvention coquette de 90.000 francs par an. Alors on verra si nos compatriotes de St-Pierre et Miquelon ont le droit d'être satisfaits et de l'entreprise qu'ils doivent subir et de l'administration qui la favorise.

Georges Legris

La Presse Coloniale du 13 Décembre 1912

Nous remercions sincèrement M Georges Legris d'avoir pris si énergiquement la défense de nos intérêts dans son vailant journal.

Plus de deux mois se sont écoulés depuis que ces lignes ont été écrites et malheureusement il est pénible de constater, que le Service postal continue à être exécuté d'une façon déplorable.

Si M. Legris lit la "Vigie", il pourra voir toutes les illégalités commises par l'Administration depuis et nous lui serions infiniment obligés de continuer à nous aider dans la lutte que nous avons entreprise pour faire aboutir le bon droit et la justice, dans l'intérêt de notre cher pays.

Nous avons besoin pour y arriver du généreux concours de tous ceux qui s'y intéressent, la Presse Coloniale nous donnera son appui, nous en sommes persuadés.

PENDANT QU'IL IRA AUX LOUPS-MARINS

C'est maintenant le secret de polichinelle. Notre vapeur postal Sagona est parti, officiellement pour subir certaines préparations, dont il n'a même pas besoin; en réalité, pour aller à la chasse aux loups marins, c'est à dire, pour faire une opération commerciale qui peut rapporter beaucoup d'argent aux propriétaires de ce vapeur. Dans tous les cas, qui n'est prévue nulle part au contrat.

Cela a été fait en dépit de toutes les protestations, possibles et imaginables.

Pendant donc que le Sagona ira à la chasse aux loups marins, le vapeur Fogota le remplacera.

Violant encore une fois le contrat élaboré par elle-même, l'Administration a toléré qu'un vapeur anglais remplace notre vapeur français, privant ainsi les exportateurs de morues sèches de la faculté, pendant 3 mois de pouvoir expédier leurs produits, et cela sans qu'une diminution ait été consentie par l'entrepreneur du Service Postal sur le montant de la subvention.

C'eût été la moindre des choses, comme compensation à la faveur qui lui est faite.

La plupart des gens sont indignés, ils trouvent que l'Administration est trop faible, pour ne pas dire plus, avec l'Anglais Crosby et sa bande.

Cependant il y a certaines personnes dont l'indifférence est pénible à constater. Vous



en trouvez qui, répondant à vos observations, vous diront: Moi, cela m'est égal que ce soit le Fogota ou le Sagona, je n'ai pas de morues à expédier, je ne reçois pas de lettres ou si peu et ainsi de suite.... Ces gens là sont aussi méprisables que l'Administration. Ils n'ont pas le sentiment de la solidarité qui doit lier les habitants d'un petit pays comme St Pierre, où tous se connaissent, où tous vivent de la pêche et ils ne se rendent pas compte que tout ce qui touche au bien être de la Colonie, les touche forcément.

Nous nous empressons d'ajouter que ces égoïstes, ces indifférents, sont peu nombreux.

Nous en avons entendu dire: Qu'est-ce que cela peut faire que le Fogota soit anglais ou français, il n'y a pas de morues sèches à expédier cet hiver?

Pardon, malgré la très mauvaise pêche, il y a encore à St-Pierre des morues sèches susceptibles d'être expédiées et, n'y en eut il pas une qu'on ne voit pas pourquoi l'Administration autoriserait M Crosby à violer son contrat de la sorte.

Il n'y a pas de morues cette année mais, qui vous dit que l'année prochaine il n'y en aura pas des milliers de quintaux. La pêche ne sera pas toujours mauvaise, c'est dans l'ordre des choses, les années d'abondance succèdent aux années de disette et alors, comment expédiera-t-on les morues en hiver, juste à la meilleure époque pour la vente. Comment! Parbleu on jure les expédiera pas et c'est le petit pêcheur qui s'en ressentira le plus car, lorsqu'ils envisageront la difficulté d'écouler les produits, les acheteurs diminueront leurs prix, c'est fatal, nous l'avons écrit même.

Veut-on savoir à titre de renseignements combien le St Pierre Miquelon a transporté de morues sèches à Halifax du 15 février au 30 Avril, pendant ces dernières années, où cependant la pêche n'était pas très forte.

Voici exactement
en 1910 5700 quintaux
en 1911 5600 quintaux
en 1912 1400 quintaux

Toutes ces morues étaient vendues à de bons prix et c'était un encouragement aux exportateurs d'acheter mais, quand on ne pourra plus profiter du vapeur tout changeera et, encore fois, c'est le petit pêcheur qui subira les conséquences de la faveur accordée à l'anglais Crosby.

Le mal est fait. Peut-on espérer le réparer? C'est fort difficile.

L'an prochain, comme cette année, Crosby demandera à ce que son vapeur alle à la chasse aux loups marins.

Pourra-t-on alors lui refuser ce qu'on lui accorde aujourd'hui? Non, tant que nous serons gouvernés par les Longue, les Marchand et tous les comparses obséquieux qui gravitent dans l'orbite de ces peu intéressants personnages!

Peut-être! Si l'Administration de nos affaires est modifiée et confiée à des hommes fermes, capables, droits, clairvoyants et surtout impartiaux.

NORMAL ET ANORMAL

Quelle est la signification du mot normal?

Le mot normal signifie régulier, prévu, attendu!

Le mot anormal signifie par conséquent irrégulier, imprévu, inattendu. Donc en partant du vapeur postal lorsque nous avons dit que le vapeur remplaçant le Sagona pendant ses réparations doit être français nous avons archi-raison.

Ce remplacement est-il régulier, prévu, attendu? Assurément, puisqu'il est énoncé en toutes lettres au contrat.

Donc pas d'ambiguités, pas d'interprétations élastiques et jésuitiques, s'il vous plaît M Marchand, le remplaçant du Sagona doit être français.

Pour toute personne qui envisage les choses loyalement et franchement, cela ne fait aucun doute.

Mais la loyauté et la franchise ne sont pas le fort de nos gouvernements, du reste nous savons que l'Administrateur p. i. Longue a fait figurer tout exprès au contrat, ce qui est anormal, appliquée à la nationalité du vapeur afin de créer un doute, une équivoque au moment où il s'agirait du remplacement du Sagona et, à la faveur de ce doute, sous le couvert de cette équivoque, autoriser le remplacement par un vapeur anglais, tout en payant le même prix que pour un vapeur français.

C'est du reste, ce qui vient de se passer. Mais qu'on ne vienne pas nous dire que l'Administrateur avait le droit d'accepter un vapeur anglais!

Jamais, Nous ne l'admettrons jamais!

ÇA Y EST

Marchand a réussi. Le pavillon anglais flotte sur notre vapeur postal. Depuis 20 ans la population St-Pierraise, éminemment française, avait la joie de voir le pavillon tricolore arboré sur le courrier. Depuis 20 ans, St-Pierre, s'affranchissant de la dépendance anglaise, avait prouvé qu'il n'avait pas besoin de nos voisins pour assurer le service postal.

Aujourd'hui tout rétrograde et, nous sommes de nouveau entre les mains de nos ennemis. C'est provisoire sans doute, c'est en même temps illégal.

Le Fogota, ce triste petit vapeur, qui ne remplit pas, à beaucoup près, toutes les conditions exigées, a été accepté d'emblée par la Commission dont M Marchand, illégalement aussi, fait partie comme Président.

Avant même que le Fogota ait accosté, tous les membres de la Commission, plantés comme des grues sur la cale du Commerce attendaient la venue du bateau, tels autrefois les Juifs attendaient le Messie.

Il accosta et aussitôt commença la comédie.

La Sacro-Sainte Commission envahit le bateau, s'engouffre dans les logements et n'en bouge plus. Deux des membres montent sur le pont, en font le tour, regardant à droite, à gauche, en haut, en bas

Un personnage en effets cirés, embarqué, enroulé dans sa capote, quelque chose qui a l'air très fragile.

Tout à coup on entend le bruit bien connu des bouchons de champagne. Ça y est! Le Fogota est accepté!

Reparaissent bientôt à la coupée les membres de la commission, ils affectent des airs graves, solennels. Dans leurs barbes ils rient et regardent le populo d'un air méprisant.

Puis tous se dispersent. La Comédie est jouée.

Le Fogota est français, il a 5 embarcations, il file 11 nœuds, il a... il a... il a... enfin, il a tout ce qu'il faut... pour faire une noyade de première classe.

Et puis, c'est tout ce qu'il faut pour les Saint-Pierrais. Si, indignés, ils rouspètent s'ils se livrent à des manifestations, à des excès ou leur flanquera des condamnations, on leur infligera des amendes, le budget est maigre, il faut l'engraisser.

De son côté le Sagona, est parti officiellement pour St-Jean afin de s'y faire réparer, lisez: afin de se préparer à faire la chasse aux loups marins dans les régions arctiques.

Vont-ils rigoler ces braves amphibiens quand ils vont entendre les suaves accents du piano. Jamais ils n'auront été à pareille fête, ils sont capables de monter à l'assaut du navire.

Il est certain que ces bêtes aiment beaucoup la musique et on dit que Crosby doit engager un pianiste pour la saison de la chasse.

Enfoncés ceux qui prétendaient qu'un piano à bord n'était pas utile.

Nous lisons dans la Presse Coloniale du 20 Décembre

LA PAILLE ET LA POUTRE

M. Lagrosillière qui s'est donné, à la Chambre, l'apparence austère et rébarbative d'un sougueux redresseur de torts et d'un farouche professeur de vertu, a prononcé à l'occasion de la discussion générale du budget des Colonies, un discours remarquable par sa brutalité et son inconséquence. Dans sa longue harangue qui satisfaire à ce point l'Assemblée qu'il en arriva à se fatiguer lui-même — il réclama en effet et il obtint très aisément une courte suspension de séance — il mit à mal nombre de fonctionnaires, très éloignés de la tribune parlementaire et de Paris pour la plupart, et auxquels il reprocha soit une complète incapacité administrative, soit un manque absolu de probité. Et après ce pénible déshabillage qui permit à messieurs les unisés de manifester une fois de plus leurs tendances anticoloniales, M. Lagrosillière s'étonne que les agents visés par lui et dont il avait si gâté les méfaits au ministre fussent ou restés en place ou gratifiés d'un avancement.

Quel dommage que le député de la Martinique dans sa fièvre de voyage autour du monde — il ergota sur l'Océanie et ratiocina sur l'Indochine — n'ait point accordé un peu plus d'attention au département qu'il représente depuis deux ans bien qu'il ne l'ait point élu. Il aurait vu très près ce qu'il avait mis des mois à découvrir très loin: c'est-à-dire un fonctionnaire fort haut placé dans la hiérarchie administrative dont la gestion, inabordable à l'excès, s'est traduite pour la colonie, par une crise financière sans précédent.

Cela, M. Lagrosillière ne le vit pas parce qu'il avait intérêt à ne point le voir. Qu'importe que M. Foureau dont le passé glorieux d'explorateur pèse aujourd'hui si lourdement sur les destinées de l'île qu'il administre, ait vidé la caisse de réserve, saboté le budget donné — il le reconnaît dans son discours d'ouverture de session du Conseil général — à des crédits une affection différente de celle imposée par l'assemblée locale; M. le Gouverneur Foureau est l'amie, le créateur politique de M. Lagrosillière et cela suffit pour qu'il jouisse de cette impunité qui semblait abominable au député de la Martinique quand elles appliquait à de malheureux petits fonctionnaires de l'Océanie.

Eh bien — une fois n'est pas coutume — nous sommes d'accord avec le pur parmi les purs des politicaillons martiniquais et nous rejoignons notre voix à la sienne pour demander à l'honorable M. Lebrun qu'il se montre sévère à l'endroit de tous ceux qui se sont révélés inférieurs à leur tâche et d'autant plus sévère qu'ils sont plus haut placés: il y a — et nous en sortirons s'il le faut les « bonnes feuilles » — dans les rapports d'inspection de M. Méray des faits graves contre la gestion vraiment très malheureuse de M. le Gouverneur Foureau. Il est de toute nécessité et de toute probité — n'est-ce pas M. Lagrosillière? — d'appeler ce très haut fonctionnaire à l'exercice de fonctions autres que celles pour lesquelles, en dépit de sa bonne volonté grande, il n'était nullement préparé.

GEORGES BOUSSENOT.

PAUVRE ST-PIERRE

Au moment où, d'après certaines personnes qui se disent compétentes, le personnel Administratif employé à gérer la Colonie est réduit à sa plus simple expression, nous avons jugé utile de jeter un coup d'œil sur le budget de 1913 et nous rendre compte par nous-mêmes si vraiment ce qu'on nous affirmait était exact.

NOUS SOMMES ÉDIFIÉS:

Le Budget du Service Local se chiffre par 511.445.00. Pour administrer ce budget il y a 100 fonctionnaires.

Le solde de ces 100 personnes s'élève à 1.827.757.96.
Les indemnités de logement, frais de chaufrage, éclairage, frais de route entretien du matériel, frais de bureau s'élèvent à 44.670.

Tous ces coutumes sont ensemble 333.427.

C'est ce qu'il n'est pas?
Il est juste de dire que les frais personnels enseignant sont compris dans ce chiffre.

Le transport de la correspondance, tant entre St Pierre et la Nouvelle-Ecosse, qu'entre Miquelon et le continent.

Il est prévu aux dépenses, le 12me mortissement du fameux emprunt qui servira à creuser le barachois 41.216.

Au total 475.083.96.

Il reste donc exactement 36.362.96 pour le bien des contribuables. Ce n'est pas riche.

On ne peut pas faire beaucoup de travaux dans le port, aux quais, sur les routes, aux édifices, etc. etc., avec une somme aussi peu importante.

C'est à dire qu'à St Pierre comme dans toutes nos colonies, les budgets sont engloutis par les fonctionnaires qu'il ne reste rien ou si peu pour le bien-être du contribuable.

Est-il une autre Colonie dont les habitants aient à payer des taxes aussi élevées? Nous ne le croyons pas. En effet il y a environ 4500 habitants tant à St Pierre qu'à Miquelon et à l'Île aux Chiens, ce qui donne pour chaque habitant environ 115 francs de taxe.

C'est inouï!

A PROPOS DES MOTEURS

La Chambre de Commerce dispose, paraît-il d'une somme considérable, environ 14.000 francs, destinée à l'achat de moteurs pour les embarcations des petits pêcheurs.

C'est un encouragement à la petite pêche que nous ne pouvons qu'approuver, mais nous ne sommes pas d'avis que la Chambre de Commerce seule ait la disposition de la répartition de ces moteurs.

Nous n'avons aucune confiance dans certains membres de cette compagnie et surtout dans son Président. L'affaire du service postal est là pour le prouver.

Une commission doit être nommée pour procéder à cette répartition d'une façon équitable et en dehors de tout parti, ni d'opinions politiques.

Les trois communes devront avoir leur part proportionnelle, par rapport au nombre d'embarcations armées par chacune d'elles.

Nous insistons d'autant plus pour que les choses se passent ainsi que, s'il faut en croire ce qui se dit, une somme serait prélevée pour acheter des filets et autres engins de pêche, afin de permettre aux pêcheurs de faire certains essais, tant pour la boîte que pour la morue. On a même ajouté que, d'ores et déjà une somme de 2.000 francs était votée à un petit pêcheur pour l'achat des dits engins. S'il en est ainsi nous protestons. Nous ne voulons pas pourquois on mettrait une somme aussi considérable entre les mains d'un seul.

Ce pêcheur est certainement très apte à faire ces tentatives, mais il y en a d'autres dans la colonie qui le valent bien, et nous estimons qu'il vaut mieux essayer avec plusieurs qu'avec un seul.

N'y aurait-il pas là quelque combinaison louche d'un certain membre de la Chambre de Commerce?



Saint Pierre le 25 Février 1913

Monsieur le gérant du Journal
"La Vigie"

Monsieur

Dans un article portant le titre « A la Justice » et paru dans le numéro de "la Vigie" du 15 février courant, vous insinuez que j'aurais eu à résister au Chef de la Colonie et au Chef du Service Judiciaire qui auraient cherché à m'influencer dans l'exercice de mes fonctions de magistrat.

A cette égoutti à malveillante fin, cette lancée gratuite est aussi bien contre moi que contre des personnalités ayant droit au respect de tous, j'oppose le démenti le plus formel.

Investi par la confiance de mes chefs des fonctions de Juge-suppléant, je n'ai jamais eu à obéir à d'autres inspirations qu'à celles de ma conscience.

Je vous prie et au besoin vous requiers, conformément aux dispositions de la loi sur la presse, d'insérer la présente réponse dans votre prochain numéro à la même place et en mêmes caractères que l'article susvisé.

Agr^{re} Monsieur mes salutations.

A. Chaleil

La réponse de Monsieur Chaleil est absolument identique à la réponse de M. Dupré dont nos lecteurs se souviennent.

Il nous provoque à continuer une polémique irritante en se plaignant nou de faits personnels mais de ce qu'il appelle des insinuations qui ne le concernent pas.

Comme M Duoré, il doit répondre pour le compte de M Longue.

Il ne veut pas qu'on rende par erreur hommage à une droiture qui s'élèverait contre le caractère de M.M. Murdoch et Longue.

Nous savons mieux que lui à quoi nous en tenir sur les ingérences de ces Messieurs dans les affaires judiciaires.

Nous en avons parlé, nous en parlions dans notre article "A LA JUSTICE" nous n'en reparlerons que si elles continuent, méprisant toute vaine provocation.

COMMENT NOUS TRAITENT CEUX

que nous accueillons à bras ouverts

Nous lisons dans l'Evening Telegram de St-Jean (Terre-Neuve) à la date du 4 février 1913 sous la rubrique, Notes et Commentaires !

NOTES AND COMMENTS

Morris must go !

Morris has not made good on the enforcement of the Bait Act. The bankers are down on the slackness of his Government, and the Board of Trade is most emphatic in its protest against the way the Bait Act has been enforced the past season.

The Board of Trade declares that a considerable quantity of bait is now stored in St-Pierre, carried there in contravention of the Bait Act for the use of French bankers. The slackness in enforcing the Bait Act has made good for the French bankers.

The Board of Trade offers the opinion that the presence of this Newfoundland Bait is a menace to the successful marketing of our bank fish next year. Yet, in face of this, the Evening Herald is asking that Morris be allowed to finish his work. No. The risk is too great.

Voici la traduction de cette note :

Il faut que Morris parte !

Morris n'a pas fait exécuter le Bait Act assez énergiquement. Les pêcheurs se plaignent de la mollesse de son gouvernement et la Chambre de Commerce est très énergique dans sa protestation contre la manière dont le Bait Act a été exécuté pendant la dernière saison.

La Chambre de Commerce déclare qu'une grande quantité de boîte est actuellement emmagasinée à St-Pierre. Cette boîte y a été portée en contravention avec le Bait Act pour être employée par les bateaux pêcheurs français.

La Chambre de Commerce émet l'opinion que la présence à St-Pierre de cette boîte,

importée de Terre Neuve, est une menace pour la bonne réalisation de notre pêche du banc fan prochain.

Malgré tout, l'Evening Herald demande à ce que Morris puisse achever sa tâche.

Nous répondons : Non. La chose est trop risquée.

Voilà des gens qui savent se soutenir. Un des leurs a péché, qu'il s'en aille. Pas de faiblesse, pas de mollesse, quand il s'agit de St-Pierre.

Ils marchent toujours droit au but, jusqu'à ce qu'ils l'aient atteint.

Ce but, nous le connaissons, c'est la ruine complète et définitive de nos pêcheries de Terre Neuve et de St-Pierre. Les Terre Neuviens ont une drôle de façon d'envisager l'entente cordiale. Il est vrai qu'ils sont si peu anglais ! Ils sont et resteront avant tout Terre Neuviens !

A St-Pierre nos gouvernements, appuyés par notre nefaste président de la Chambre de Commerce, n'ont pas la même mentalité que ces gens là. Ils ne disent pas comme eux : œil pour œil, dent pour dent, bien au contraire, plats valets de Crosby et Cie, ils font l'impossible pour leur plaisir, ils violent pour eux, les lois, les décrets, les arrêtés, les contrats et, quand malgré tout, ils n'ont pas réussi à plaire au maître, si ce dernier leur donne un soufflet immobilement ils tiennent l'autre joue.

Quelle platitude, quelle mollesse. Oh ! les vendus !

ILS NE SONT PAS D'ACCORD A LA CHAMBRE DE COMMERCE. NOUS PUBLIONS ICI UNE LETTRE ADRESSÉE AU MINISTRE DES COLONIES PAR UN MEMBRE DE CETTE ASSEMBLÉE

Paris le 31 Janvier 1913

Monsieur le Ministre des Colonies

Les entrepreneurs du Service Postal à St-Pierre viennent de faire passer un avis aux commerçants de la Colonie pour les informer que le service sera fait incessamment par un *bateau étranger*.

Ils ne cachent pas leur intention de faire faire la chasse aux loups-marins par notre vapeur postal et de le remplacer pendant 2 mois 1/2 par un petit vapeuranglais.

L'article 21 du contrat postal stipule cependant que du 15 Février au 1^{er} Mai, le vapeur postal sera remplacé par un navire de 400 tonnes de jauge qui devra réunir par ailleurs toutes les conditions imposées par le contrat (entre autres : être francisé) et donner toutes garanties au point de vue de la sécurité de la navigation d'hiver, qui est très pénible dans la Colonie, et que, pendant cette période, le vapeur postal régulier subira toutes les réparations nécessaires.

Les intéressés ne pourront donc plus, pendant la période la plus active de transactions, expédier leurs mornes à Halifax ni aux Etats Unis puisque, comprenant que le navire remplaçant serait français, ils n'ont pas pris de précautions par ailleurs.

D'un autre côté, les opérations commerciales du vapeur postal à Terre Neuve, absorbent en service normal, la plus grande partie de son temps et l'oblige à négliger le service de la Colonie dont il reçoit une subvention de 90.000 francs.

Très souvent, pour gagner du temps, au lieu de rentrer au barachois comme l'y oblige l'article 14 de son contrat, il passe à l'improviste prendre la malle à St-Pierre et il embarque et débarque en rade, où la mer est souvent mauvaise, quelque fois même la nuit, les marchandises et les passagers, à leurs risques et périls, et avec des moyens souvent insuffisants.

Les courriers arrivent et partent de la Colonie, mais sans horaire fixe, à des dates et à des heures inconnues à l'avance, et un exemple récent, entre autres, celui devant partir de St-Pierre le 12 Janvier courant pour correspondre avec le transatlantique partant de New York le 16, est parti seulement le 13 à 10 heures du soir, a manqué le départ de New York et n'est arrivé à Paris que le

27 au lieu du 23 courant, avec 5 jours de retard.

En résumé, dans l'intérêt du Commerce de la Colonie, pour la sécurité des passagers et la régularité des courriers, il est urgent, comme l'a décidé l'assemblée générale du Comité de défense de St-Pierre et Miquelon le 28 courant, de prier M le Ministre des Colonies de bien vouloir ordonner la stricte exécution du contrat postal à St-Pierre.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre etc

LETTER OUVERTE A M. GLOANEK

Monsieur,

Il y a quelques mois, au reçu d'une lettre de M Miller, vous aviez convoqué la Chambre de Commerce

Dans cette lettre, M. Miller soumettait un projet pour la chasse aux loups marins. Un vapeur anglais (évidemment le Sagona) ferait cette chasse et prendrait à St-Pierre tous les marins qui voudraient bien embarquer. L'agent de Crosby faisait remarquer l'avantage qu'il y aurait pour quantité de St Pierrais, sans ouvrage à cette époque, on faisait aussi miroiter beaucoup d'autres avantages.

Vous avez cru, ou plutôt vous avez fait semblant de croire ce que disait cette lettre car évidemment vous étiez de complicité avec M Crosby.

Quoiqu'il en soit le Ministre fut informé de cette proposition et l'envisagea sans doute avec satisfaction.

Tout cela c'était du bluff, mes camarades et moi le voyons bien aujourd'hui.

En effet le Sagona est parti pour St Jean se préparer pour la chasse aux loups marins et il n'a pas été embarqué, pas plus qu'il n'embarquera un seul St Pierrais.

On n'a même pas demandé à un seul marin, s'il voulait faire partie de cette expédition.

Crosby a voulu mettre en avant le bien qu'il ferait à St-Pierre, afin de prévenir les objections qui pourraient lui être faites au sujet du Sagona, ce navire n'ayant pas le droit de faire cette opération.

Quand il a vu que cela prenait avec M. Marchand il ne s'est pas gêné et des St Pierrais il n'en a plus été question.

M Gloanec, vous avez prêté la main à une vilenie, à une infamie. Votre conduite est indigne, vous avez agi en anti patriote. J'en gage tous les honnêtes gens à vous mettre à l'index.

Allez vendre vos caniques et vos toupies mais de grâce laissez à d'autres moins bêtes et moins méchants que vous le soin de s'occuper des affaires du Commerce, vous en êtes incapable.

Un qui n'a pas d'ouvrage

LE 2^{ME} MAUVAIS GENIE!

Celui qui vient après Longue

Vous ne connaissez pas le 2^{me} Mauvais Genie?

Nous allons vous le présenter.

Il est jeune, il est grand, il se croit élégant et distingué, il a l'air fatal d'un conquérant d'opéra comique, il marche à longues enjambées, le nez au vent, la barbiche en éventail. Il semble vous dire : Regardez moi bien. N'est-ce pas que je suis beau, Pour un peu plus il ferait la roue.

Son nom? Boscher, Jérémie pour les dames, autrement dit Janus, ou Ainsi-soit-il!

Le personnage en question occupe dans l'ADMINISTRATION, l'emploi de secrétaire archiviste de l'Administrateur il est aussi le conseiller intime et le mauvais génie de ce haut fonctionnaire.

M Boscher est St Pierrais hélas ! et c'est ce qui nous peine le plus. Il a tout la morte d'un parvenu. D'une intelligence médiocre, son éducation n'a pas été soignée, c'est ce qui peut à la rigueur excuser ses airs de pontiffs et la dose de suffisance dont il est doué.

M Boscher excelle par dessus tout dans l'art de donner des conseils. Les fonctionnaires doivent s'abstenir de faire de la politique. Notre jeune homme au contraire y est plongé jusqu'au cou.

Le système qu'il a adopté pour imposer ses airs à son chef est le suivant.

Il s'insinue d'abord dans les bonnes grâces de son maître à force d'être plat, obsequieux, obéissant au moindre de ses désirs. Puis, quand il se sent sûr de ce côté, il dresse ses batteries et commence le système de dénigrement, de calomnie, de médisances, au moyen desquels il indispose l'Administrateur contre ceux qui n'ont pas le don de lui plaire.

Le chef de la Colonie écoute ces avis. A force d'entendre dire du mal de celui ci ou de celui là, il glisse petit à petit sur la pente, épouse les querelles de son secrétaire, - il se dit que son conseil a raison, qu'il faut faire la guerre aux personnes qui lui sont signalées et, dès que l'occasion se présente, il commet toutes les illégalités, toutes les injustices possibles et imaginables contre ces personnes.

Naturellement ces dernières la trouvent mauvaise, elles protestent se défendent, se révoltent.

Janus est content, il est arrivé à ses fins, la discorde règne, le feu est mis aux poudres, les affaires du pays souffrent, vont tout de travers, peu lui importe.

Voilà le mauvais Génie de St-Pierre. Depuis que M Boscher est au secrétariat, tous les Administrateurs ont écouté ses conseils et se sont lancés à corps perdu dans les personnes, les querelles, les injustices, au détriment de la bonne gestion des affaires publiques et de la tranquillité du pays.

Nous signalons à qui de droit la conduite de ce Monsieur. On se demande pour quelle raison ce jeune employé des secrétariats généraux s'est éternisé à St-Pierre, dans sa douce sinécure, dans cette Colonie saine, alors que tant de ses collègues s'en vont affronter les brousses africaines, les flèvres du Sénégal, les nègres des pays sauvages, ou les pirates du Tonkin.

Nous demandons à M le Ministre de l'envoyer plus tôt dans un de ces charmants pays, il y trouvera sans doute autre chose à faire que de casser du sucre sur le dos des gens dont la figure ne lui plaît pas.

Ce jeune homme s'encroûte ici et comme il fait un tort considérable au pays, nous espérons qu'on le fera filer sous peu.

Nous pourrons peut-être alors voir renaître la paix et la tranquillité. Le mauvais génie sera parti.

Ainsi-soit-il

CALENDRIER SAINT-PIERRAIS

Mois de Février

1892 1	Formation du Cercle St-Pierrais
1874 5	Institution de la Caisse d'Epargne.
1889 7	Le marin Néel est condamné à mort et son complice Ollivier à 10 ans de travaux forcés.
1892 9	Naufrage de la goëlette anglaise "Crest of the Wave" dans l'anse à Rodrigue
1763 10	Les îles St-Pierre et Miquelon sont rétrocédées à la France par le traité de Paris pour servir d'asile aux pêcheurs.
1792 12	Des désordres éclatent à St-Pierre, on forme un "club des amis de la Constitution". Mme Geneviève Laroche est tuée dans une bagarre.
1865 15	Institution de l'Ouvre St-Vincent par M. Cren, Gouverneur de la Colonie.
1871 16	Le prince Adalbert de Prusse discute le traité franco-allemand et demande l'annexion des îles St-Pierre et Miquelon à l'Allemagne.
1898 20	Inauguration de la Salle des Fêtes et de l'éclairage de la ville au moyen de la lumière électrique.
1792 22	Plusieurs habitants réputés fauteurs de troubles, sont traduits devant le Comité de Salut Public et condamnés à être renvoyés de la Colonie.
1866 28	Naufrage du brick goëlette "Swan" sur la côte ouest de Langlade.

FOGOTA ! FOGOTA !

MALHEUREUX MARCHAND!

Lisez l'article du 2 mars 1912 de notre journal.

AVIS

Mme Vve E. Lenormand à l'honneur d'informer M. M. les Armateurs et consignataires qu'elle continue la Voilerie comme par le passé.

Imp. la Vigie le gérant — W. Lefèvre